

L'hon. M. MATTHEWS: Il doit sauter aux yeux de l'honorable député que je n'ai pas de renseignements sur un certain navire dans le Pacifique, mais s'il a l'obligeance de me communiquer tous les détails, je serai heureux de m'occuper de l'affaire pour lui.

L'hon. M. RALSTON: Voici la réponse, je pense, aux remarques du ministre sur les prix du beurre, et il pourra se servir du renseignement dans l'étude de la question. Toute l'année dernière, la moyenne du prix de la matière grasse du beurre a été seulement 21c. Ce n'est que depuis une couple de mois que le prix de la matière grasse du beurre est assez élevé pour permettre aux cultivateurs de joindre les deux bouts. Le mois dernier, le prix de la crème était 25c., et ce mois-ci, il a été 26c. Les cultivateurs espéraient que les cours se maintiendraient de 28 à 30c., jusqu'à l'époque des pâturages. En résumé, ce qui est arrivé à mon sens, c'est que, lorsque les prix avaient assez monté pour permettre aux agriculteurs de joindre les deux bouts, le beurre de la Nouvelle-Zélande est venu leur faire concurrence. Voilà ce dont ils se plaignent.

L'hon. M. MATTHEWS: Peut-être, mais après la nouvelle de l'arrivée du beurre de la Nouvelle-Zélande, les prix sont montés à

Montréal de 26c.  $\frac{1}{2}$  à 30c. Les cours n'ont pas fléchi.

Le très hon. M. BENNETT: Le prix est maintenant 29c.

L'hon. M. RALSTON: Ils disent que cela a fait fléchir les cours.

M. le PRESIDENT (M. Smith) (Cumberland): Le comité adoptera-t-il le crédit?

M. CASGRAIN: Je pense qu'on devrait, avant l'adoption de cet article, fournir les renseignements demandés par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth et quelques autres honorables députés de la gauche. C'est le plus important article de tout le département. Nous devrions obtenir des renseignements avant de l'adopter.

L'hon. M. MATTHEWS: J'ai encore un autre article.

M. CASGRAIN: Mais il s'agit ici d'un crédit de plus de neuf millions, et il me semble que nous ne devrions pas l'adopter ainsi.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

(Sur la motion de M. Bennett, la séance est levée à dix heures et cinquante-sept minutes.)